



## Objets trouvés

*Clef, vêtements, vélos, papiers, doudous... la Police municipale référence, conserve (durée limitée) et restitue les objets trouvés dans les espaces publics.*

*Les propriétaires d'objets trouvés doivent pour se les voir restitués, en prouver la propriété et la perte, s'il n'en avait pas fait la déclaration.*

*Avant toute restitution de l'objet, le service vérifie par tous moyens utiles cette propriété.*

**Pour lire l'arrêté municipal n°123/2020 : [🔗 C'est ici !](#)**